

# Sous le manteau de Notre-Dame

## Se nourrir l'âme en moins de 250 mots!

Paroisse Assomption de Notre-Dame

Chronique 9

2<sup>e</sup> semaine du Carême, année de notre Seigneur 2025

### **Pourquoi utilisons-nous l'encens dans la liturgie catholique ?**

Chers Frères et Sœurs en Jésus-Christ,

L'encens, employé dans la liturgie de l'Église depuis des siècles, est bien plus qu'un simple accessoire : il est un symbole profondément enraciné dans la prière et la tradition chrétienne.

Tout d'abord, la fumée de l'encens, qui s'élève vers le ciel, incarne nos prières adressées à Dieu. Comme le proclame le psalmiste : « Que ma prière soit devant ta face comme l'encens » (Ps 141, 2, *Crampon*). Ce geste exprime une offrande intérieure, un désir d'union avec le Créateur, tout en créant une ambiance de solennité et de mystère, propice à la contemplation.

En outre, l'encens purifie et sanctifie. Lorsqu'il est utilisé pour bénir l'autel, les offrandes, ou même l'assemblée, il rappelle la nécessité de se préparer intérieurement à rencontrer Dieu dans la liturgie. Ce geste, bien qu'ancien, conserve toute sa puissance spirituelle.

Enfin, l'encens participe à la beauté et à la grandeur du culte divin. Son parfum subtil et sa fumée qui emplit l'espace nous invitent à une expérience qui engage nos sens et notre âme. C'est une manière de glorifier Dieu en dépassant les limites de notre quotidien pour entrer dans le mystère.

À travers l'encens, l'Église nous rappelle que la liturgie est un lieu où le ciel et la terre se rejoignent — où nos vies, offertes comme un parfum agréable, deviennent prière et adoration.

Dans la prochaine chronique, nous explorerons la signification du jeûne dans notre vie de foi et pourquoi cette pratique est si précieuse pendant le Carême.

*In Maria, spes nostra,*

Conrad B. Piché

*L'arche de Noé fut sans doute une figure de Marie ; car, si l'arche offrit un abri à tous les animaux de la terre, le manteau de Marie sert de refuge à tous les pécheurs — Saint Alphonse de Liguori, Les Gloires de Marie, chap. III, partie II.*